



Pour une reconnaissance des situations d'illettrisme

Rapport rédigé par des membres de l'Initiative Jeunes de la CNCDH : Alexis Catelain, Thomas Fizames, Anaïs Garay, Isaure Gauvain, Igers Kocja, Salomé Zerbouhi



L'INITIATIVE JEUNES DE LA COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

Fondée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est une institution publique, collégiale et indépendante. Reconnue par les Nations Unies, la CNCDH a pour missions de protéger et de promouvoir les droits de l'Homme en France.

En 2024, la CNCDH a créé un groupe de jeunes, l'Initiative Jeunes, afin d'enrichir le travail de la CNCDH et les amener à produire, selon un regard jeune, des éléments de promotion et de protection des droits de l'homme. Ces jeunes, sélectionnés via un appel à candidature pour un an et demi, ont eu pour premier thème de travail le handicap. Les membres de l'Initiative Jeunes ont été divisés en plusieurs groupes avec pour objectif de faire émaner des projets et des idées sur le sujet du handicap.

1. L'ILLETTRISME, UN FREIN DANS L'ACCÈS AUX DROITS

Définition de l'illettrisme

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme définit l'illettrisme comme « *le fait d'avoir de grandes difficultés pour lire, écrire, calculer, utiliser le numérique, dans des situations simples de la vie de tous les jours.*

C'est une situation qui concerne des personnes qui ont été scolarisées en langue française et qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas pour autant à être autonomes avec l'écriture, la lecture, avec les outils numériques dans des situations simples de la vie quotidienne. ».

L'illettrisme, un frein dans l'accès aux droits

L'illettrisme est une situation qui **rend difficile l'accès aux droits**. En d'autres termes, cela entrave la possibilité de connaître ses droits et obligations et d'être aidé dans l'accès aux différents droits (garanti en France par la loi du 10 juillet 1991).

Pour mieux comprendre cette difficulté d'accès, nous avons eu le plaisir de rencontrer Sylvain durant nos recherches afin d'échanger sur son parcours et sur les impacts de l'illettrisme, situation dans laquelle il se trouve, dans sa vie et dans l'accès aux droits.

Accès à l'éducation

L'accès à l'éducation a été le premier droit entravé dans sa vie. Il n'a pas reçu d'ensei-

gnement adapté à ses capacités d'apprentissage ce qui lui a valu de redoubler trois fois le CP. Il évoque également le manque de place dans certaines formations qui auraient été plus adaptées à son profil. À 14 ans, alors qu'il souhaitait suivre une formation pour devenir cuisinier, il n'a pas été accepté en raison d'un manque de places en CAP cuisine. Cela l'a donc conduit à quitter le système scolaire à 16 ans.

Accès à la santé


Pendant son parcours scolaire, il n'a jamais bénéficié de suivi psychologique ou orthophonique alors qu'il en aurait probablement eu besoin. **L'accès à la santé** a donc été compromis pour lui et a peut-être renforcé les probabilités de devenir illettré. En effet, s'il avait été renforcé dans sa confiance en soi, dans son rapport à l'école et dans ses difficultés à s'exprimer et à écrire, il aurait peut-être été facilité dans son apprentissage. D'ailleurs, à 50 ans passés, il a été diagnostiqué dyslexique.

Accès à l'emploi

L'illettrisme de Sylvain l'a également mis en difficulté pour **accéder à l'emploi**. Durant sa jeunesse, Sylvain a été cuisinier mais n'a pas pu valider son CAP à cause de difficultés à lire les recettes. Si dans la vie courante, il explique avoir **toujours trouvé des solutions** pour pallier son incapacité à lire, lors de l'examen, il n'a pas pu le faire. Cet échec scolaire a donc compromis son poste le conduisant à se retrouver au chômage. C'est là qu'il a découvert le milieu associatif dans lequel il s'est beaucoup engagé lui permettant également de recommencer à prendre des cours.

Accès à la justice

Dans son parcours, **l'accès à la justice** a également été compromis par son illettrisme. En



effet, il a demandé de l'aide pour apprendre à gérer correctement son budget, mais ses difficultés à s'exprimer ont conduit le juge à **mal comprendre sa demande** et à prononcer une mesure très contraignante, là où Sylvain aurait souhaité avoir un accompagnement. Sur le plan judiciaire comme dans d'autres aspects de sa vie, les difficultés à s'exprimer provoquent des malentendus et une situation de dépendance vis-à-vis des autres.

Accès aux dispositifs de droit commun

Enfin, il évoque les difficultés **d'accès aux dispositifs de droit commun**. Après avoir eu recours à une assistante sociale, alors qu'il était déjà adulte, il s'est rendu compte qu'il ne connaissait pas bien ses droits. Il est par exemple **incapable de remplir des documents administratifs écrits** à cause de son illettrisme. Pour Sylvain, la dématérialisation rend les démarches encore plus difficiles. La suppression progressive des guichets et d'agents pouvant aider dans les démarches implique obligatoirement une maîtrise de la lecture et de l'écriture y compris sur l'outil informatique pour pouvoir réaliser des démarches administratives et donc avoir accès à ses droits. D'ailleurs, c'est plus largement l'accès aux outils numériques qui est entravé dans un monde de plus en plus numérisé. En effet, plus de 50 % des personnes ayant des difficultés de lecture, calcul ou d'écriture affirment avoir des difficultés également avec les outils numériques¹. Cela renforce également les difficultés d'accès à l'emploi.

2. L'ILLETTRISME, UN HANDICAP DANS LA VIE QUOTIDIENNE :

Handicap et handicap social, quelles différences ?

Selon la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par 164 pays et ratifiée en 2010 par la France, les personnes handicapées sont « *celles qui présentent des incapacités physiques mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres* » (article 1). La reconnaissance de handicap permet d'accéder à des aides compensatoires dans une logique d'équité des individus. Mais **l'illettrisme**, tel qu'il est défini en France, **n'est pas reconnu comme un handicap** et ce, malgré les obstacles que cela crée pour les personnes qui le vivent, à participer à la société de manière égalitaire avec les autres.

Sylvain nous évoquait des situations du quotidien comme par exemple effectuer un trajet qu'il ne connaît pas et pour lequel il est obligé de demander de l'aide. Il ne peut pas lire un plan seul. Cela implique une **dépendance** vis à vis des autres qui limite la pleine participation à la société.


Ainsi, si l'illettrisme n'est pas reconnu comme un handicap, il engendre des **difficultés d'intégration à la société** pour ceux qui sont concernés qui ne sont pas compensées par des aides. Comment réserver un billet de train sans savoir lire ? Comment remplir un dossier de demande d'aide sociale sans savoir lire ? Comment faire une recherche sur internet sans savoir écrire ? Notre société repose fortement sur l'écrit et sur la lecture et ce, même si depuis l'avè-

nement d'Internet, les vidéos et le contenu graphique ont une importance croissante. Le manque de maîtrise de la lecture et de l'écriture est également un frein dans à l'accès à la culture commune sur laquelle repose n'importe quelle société.

Nous suggérons donc une reconnaissance de la notion de « **handicap social** » dans laquelle nous pourrions **intégrer l'illettrisme permettant ainsi aux personnes concernées d'obtenir des aides à la hauteur des difficultés rencontrées**. Cette notion de "handicap social" est bien plus développée dans le monde anglosaxon. Ce modèle considère que les personnes sont **handicapées par les barrières de la société et non par leur déficience ou leur différence**. Cela permet de repenser l'approche du handicap en ne pointant du doigt non plus la personne mais la société qui ne s'adapte pas à tous ceux qui la constituent. L'intérêt selon les partisans de cette théorie est de se **rendre compte plus facilement des barrières** auxquelles les personnes handicapées font face et qui leur compliquent la vie. Dans le cas de l'illettrisme, **l'écrit** est la barrière principale à l'intégration dans la société. Une solution qui est d'ailleurs de plus en plus utilisée par les personnes illettrées ou non est de contourner l'écrit par l'oral. Par exemple, au lieu d'envoyer un message écrit, on préférera envoyer un message vocal. Sylvain nous disait y avoir beaucoup recours. Cet exemple prétend d'ailleurs contrer les éventuels arguments budgétaires qui viseraient à dire qu'au vu de la situation économique du pays, nous ne sommes pas en mesure de venir financièrement en aide à d'autres types de handicap. Les **mesures d'aide doivent être adaptées et individualisées**. Elles peuvent prendre différentes formes : cours, outils adaptés, personne aidante... Mais pour pouvoir arriver à proposer des aides pertinentes, il faut savoir reconnaître l'illettrisme.

Reconnaître l'illettrisme comme un handicap : mieux l'identifier pour mieux le considérer

Il y a un véritable enjeu à lutter contre l'illettrisme **puisque en 2020, en France, 7 % des 18-65 ans étaient en situation d'illettrisme², soit 2,5 millions de personnes**. Si elles paraissent invisibles et sont rarement évoquées dans les politiques publiques, elles sont présentes dans toutes les zones géographiques (ruralité, quartiers populaires, métropoles, outre-mer...) ³ même si elles résident principalement dans des zones faiblement peuplées⁴. Pour cela, il faut réussir à identifier les situations d'illettrisme quand elles sont présentes. Au travers de l'exemple de Sylvain, nous avons déjà exposé les nombreuses difficultés auxquelles peuvent être exposées ces personnes. Par exemple, dans le milieu professionnel, Sylvain nous expliquait avoir toujours cherché des solutions notamment orales pour réussir à suivre les recettes qu'il ne pouvait pas lire. L'objectif étant de masquer sa condition aux yeux des autres à cause d'un véritable **sentiment de honte : je suis allé à l'école, mais je ne sais pas lire**. Cela engendre donc un tabou dans la société et une méconnaissance voire ignorance de la plupart des citoyens. Nombreux sont ceux, et nous étions les premiers concernés au début de la réflexion sur ce présent travail, qui confondent analphabétisme et illettrisme pensant donc que cela ne concerne que des personnes n'ayant appris ni à lire ni à écrire. Si cette ignorance peut sembler secondaire, elle participe au sentiment de honte et d'auto-exclusion des personnes concernées. Au-delà, elle empêche tout un chacun de reconnaître l'illettrisme parfois parmi ses proches (pairs, collègues, voisins...) et cela empêche de prévenir des situations dramatiques. Par exemple, dans le monde professionnel, les risques d'accidents du travail sont multipliés pour les personnes illettrées qui ne peuvent pas lire les consignes



de sécurité⁵. Or, si leurs collègues en avaient conscience, ils pourraient les mettre en garde lors des prises de danger.

3. CAUSES ET CONSÉQUENCES DE L'ILLETTRISME

Des causes socio-économiques multiples

L'illettrisme est causé par différents facteurs notamment d'ordre socio-économique mais qui varient selon les situations. En effet, les difficultés économiques prennent souvent le pas sur l'apprentissage, qui est relégué au second plan. Dans certaines situations, les enfants doivent travailler tôt pour soutenir leurs familles ou sont à minima préoccupés par les problématiques économiques vécues par les parents, ce qui limite le temps et sa qualité consacré à l'école. Une situation de logement instable ou de rupture dans le parcours de vie conduisent à des interruptions de la scolarité et à des difficultés pour suivre les cours correctement, compliquant l'apprentissage et la stabilisation des acquis⁶.

De plus, les **différences de capital culturel**, pour reprendre les concepts de Bourdieu, peuvent renforcer les risques d'illettrisme. Ainsi, un environnement familial dans lequel la culture dominante est peu présente (par exemple : absence de livres et de matériel éducatif) renforce les risques d'illettrisme. Un enfant grandissant dans un milieu sans supports écrits a moins d'opportunités de développer un intérêt pour la lecture⁷. S'ajoutant à cela, les **difficultés potentielles des parents** eux-mêmes, ne permettent pas de venir renforcer l'enfant dans ses apprentissages de la lecture et de l'écriture, ou tout simplement de lui lire des histoires et valoriser la lecture. Enfin, si l'enfant grandit dans un milieu où l'apprentissage et la scolarité sont compliqués, sa

motivation à apprendre à lire et à écrire sera limitée.

Ensuite, le **système scolaire a un rôle central dans la formation de l'illettrisme**.

Par définition, les personnes concernées ont été scolarisées et ont appris à lire et à écrire. Pour rappel, en France, la scolarisation est obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais le rapport avec le **monde scolaire peut être compliqué notamment pour les enfants en difficulté dans leurs apprentissages**⁸. Ainsi, une défiance s'installe dès le plus jeune âge créant un sentiment d'auto exclusion et ne permettant pas à l'élève de progresser suffisamment au cours de sa scolarité pour remédier à ses difficultés. D'autant plus que le manque d'enseignants et de moyens que vit le l'éducation nationale rend difficile voire impossible l'individualisation des apprentissages et le soutien aux élèves les plus fragiles.

Pouvant être renforcées par des difficultés individuelles

L'illettrisme peut également être provoqué par la **présence de troubles spécifiques** comme la dyslexie, qui est un trouble du langage écrit, la dysorthographe, qui fait suite à la dyslexie, ou encore la dysphasie, qui est un trouble de la structure du langage. En 2000, **environ 20 % des jeunes adultes en situation d'illettrisme présentaient une dyslexie**⁹. Pour ces troubles «DYS», qui sont reconnus comme des handicaps, l'État peut fournir une **allocation aux parents**, mais ce sont surtout des **techniques d'apprentissage différentes et appropriées fournies par l'Éducation nationale qui sont nécessaires**. Rappelons que l'école doit garantir un accès à l'éducation pour tous les enfants et ce, peu importe leurs difficultés. De plus, les échecs scolaires peuvent entraîner **une perte de confiance en soi et une désaffection pour l'apprentissage**.

D'ailleurs, Sylvain qui a été tardivement diagnostiqué dyslexique nous affirmait avoir été en grande difficulté scolaire. Il évoque l'exercice de la dictée très compliqué pour lui quant les auto-dictées l'étaient beaucoup moins. Il affirme avoir compensé ses difficultés par un surdéveloppement des autres sens mais cela n'a jamais été valorisé au sein du système scolaire. L'école a grandement participé au **sentiment de dévalorisation** de soi que le jeune Sylvain a pu ressentir. Nous pensons qu'il pourrait être intéressant que le système de notation dans sa globalité soit repensé pour limiter les risques de décrochage scolaire et les problèmes de santé mentale, qui peuvent à terme conduire à l'illettrisme.

Provoquant des difficultés dans de nombreux pans de la vie

Sur le plan personnel

De l'illettrisme découlent plusieurs conséquences. Tout d'abord, les **problématiques peuvent être d'ordre personnel**. Par exemple, des problèmes liés à l'estime de soi et à l'intériorisation. Une **faible estime de soi est souvent constatée chez les personnes illettrées**. L'illettrisme n'étant pas considéré comme un handicap, leurs difficultés restent inconnues, ce qui conduit également à la **création d'un tabou et donc d'intériorisation du problème**. Il y a pour elles un véritable enjeu de sortir de l'invisibilité. L'illettrisme est difficile à avouer en raison d'une pression sociale forte : l'école est obligatoire, il y a eu étude de la langue, mais elle n'a pas été acquise.

Sur le plan professionnel

Sur le plan professionnel, l'illettrisme renforce les **difficultés pour trouver un emploi**. Par exemple, rédiger un CV et une lettre de motivation ne sont pas des tâches simples pour les personnes en situation d'illettrisme.

Même si **plus de la moitié des personnes concernées sont en emploi**¹⁰, c'est souvent dans des emplois précaires et mal rémunérés, étant donné qu'ils n'accèdent qu'aux postes qui ne demandent pas de compétences en communication écrite dans une société où le secteur tertiaire est le plus présent et valorisé. Ainsi, les **secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche sont les plus exposés à l'illettrisme avec près de 10% des salariés concernés**¹¹. L'absence de compétences en lecture et en écriture limite également les possibilités de formation continue et d'évolution professionnelle.

Dans la vie quotidienne

Dans la vie quotidienne, les tâches courantes comme lire des factures, remplir des formulaires administratifs, comprendre un contrat, ou gérer des documents officiels deviennent des défis majeurs. De même, l'accès aux informations de santé et au numérique se révèle difficile. Cela provoque chez ces personnes une **dépendance accrue aux autres pour accomplir ces tâches**, ce qui complique leur autonomie. En matière de **participation citoyenne**, comprendre des documents légaux, voter ou participer à la vie démocratique peut être complexe, ce **qui réduit l'engagement social et politique**.

Transmission intergénérationnelle

Enfin, **la question de la transmission intergénérationnelle** se pose également. On peut imaginer que les parents eux-mêmes illettrés ont des difficultés à soutenir leurs enfants dans leur scolarité, ce qui augmente le **risque de reproduction de l'illettrisme**. Il est donc nécessaire de combattre l'illettrisme pour éviter qu'il ne se perpétue à travers les générations et creuse les inégalités sociales et culturelles au sein de notre société.

4. PRÉVENIR L'ILLETTRISME

Une nécessité de prévention dès l'école primaire

Pour pouvoir limiter les risques d'illettrisme, il est nécessaire d'agir dès la période d'apprentissage de la lecture et de l'écriture durant la scolarisation, c'est ce qu'on appelle la prévention. En s'assurant que chaque enfant termine sa scolarité en maîtrisant réellement les savoirs de base, la prévention est réussie. Elle peut prendre plusieurs formes et niveaux selon les besoins des élèves. Des dispositifs tels que les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) spécialisées dans le suivi d'élèves en grande difficulté d'apprentissage ont été développés. Dans ces classes, on trouve des élèves reconnus comme handicapés, pouvant rencontrer des difficultés à lire et à écrire. Pour cela, les professeurs des classes ULIS utilisent les mêmes techniques d'apprentissage que dans le parcours général, mais en prenant plus de temps sur certains passages ou en organisant les activités dans un ordre différent. L'élève peut donc avoir de grandes difficultés à lire et à écrire, et même ne pas avoir acquis ces compétences avant la fin de l'école primaire, mais cela ne le définit pas comme illettré.

Pour la rédaction de ce rapport, nous avons rencontré une professeure d'ULIS qui disait au sujet de la prévention de l'illettrisme :

« Je ne sais pas si l'on peut repérer un futur illettrisme durant le parcours scolaire : on est à l'école pour apprendre, rien n'est définitif. De la maternelle au lycée, l'élève est en cours d'apprentissage. En ce qui me concerne, je suis mes élèves parfois pendant cinq ans, mais je ne peux pas assurer qu'ils n'apprendront jamais à lire, même s'ils sortent de l'école élémentaire sans avoir acquis la lecture. »¹²

C'est d'ailleurs la position de l'ANLCI pour qui **l'illettrisme n'est pas une situation fixée et définitive puisque l'on peut apprendre à tout âge** et donc parvenir à en sortir même en étant adulte¹³.

... reconnue dans les politiques publiques

La **prévention de l'illettrisme a été reconnue comme un enjeu d'action publique**.

Pour cela, le gouvernement a mis en place en 2023 le **plan « Agir contre l'illettrisme »** pour prévenir ce phénomène. Ce plan prévoit de nombreuses mesures parmi lesquelles :

- la mise en place d'un nouveau programme visant à réduire les écarts langagiers dès la maternelle ;
- le recrutement et la formation des enseignants ;
- le renforcement du lien entre l'École et les familles ;
- la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones socialement défavorisées ;
- l'évaluation des élèves de cours élémentaire deuxième année (CE2) permet aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de proposer des réponses adaptées.

Concernant l'évaluation des élèves pour connaître leur niveau, la professeure d'ULIS que nous avons interrogée note qu'il ne faudrait **pas de système de notation**, qu'il soit par couleur, sur 20 ou par lettre, car **cela démoralise les enfants quand ils voient qu'ils sont « nuls » et les enferme encore plus dans leurs difficultés**. Elle explique également que le système de groupes de niveaux proposé par le gouvernement serait inefficace, voire nocif renforçant les inégalités scolaires. Elle suggère plutôt de créer des classes plus petites en termes d'effectifs (moins de 15 élèves), des programmes plus simples pour les élèves en difficulté (afin qu'ils maîtrisent vraiment les notions impor-

tantes) et des tutorats entre élèves.


Cependant, malgré la nécessité de renforcer la prévention de l'illettrisme et dans l'attente de sa mise en place, force est de constater que la population illettrée est déjà existante et qu'il est donc nécessaire de l'identifier afin de proposer des mesures pour y remédier.

5. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Renforcer les dispositifs de détection de l'illettrisme

Au-delà de la prévention, il semble également essentiel de mettre en place des stratégies de lutte contre illettrisme pour accompagner les personnes concernées. Pour cela, il faut commencer par identifier les personnes concernées. L'un des moyens déjà existant de détection de l'illettrisme réside dans les tests de langue passés par tous les citoyens lors de la journée défense et citoyenneté. D'ailleurs en 2023, 11,8% des jeunes participant à cette journée rencontraient des difficultés dans le domaine de la lecture et la moitié d'entre eux pouvait être considérés en situation d'illettrisme¹⁴. Il faut donc commencer par proposer des solutions à ces personnes dont l'identification est relativement facile pour pouvoir lutter contre l'illettrisme.

Pour cela, il pourrait être envisagé que le **ministère des Armées ou de la Défense en charge de l'organisation de cette journée se mette en lien avec l'ANLCI et plus largement le ministère de l'Éducation Nationale**. Ensemble, ils pourraient construire une politique publique allant de l'identification à la prise en charge adaptée des personnes illettrées. Les participants à cette journée ont entre 18 et 25 ans et ont donc quitté le système scolaire il y a relativement peu d'années. Il pourrait dès lors leur être proposé des formations de soutien pour réellement fixer leurs apprentissages et leur permettre de savoir lire, écrire et compter. A ceux-ci s'ajouteront toutes les autres personnes dont l'identification est plus difficile ou plus tardive du fait d'une exemption (personnes en situation de handicap par exemple) ou n'étant pas citoyen français et soumis à cette journée.



Mais la moitié des personnes illettrées étant en emploi, il est également **nécessaire de former les entreprises** et par exemple leurs employés en ressources humaines à détecter l'illettrisme pour pouvoir non pas utiliser ce repérage comme un vecteur de discrimination mais au contraire **pour pourvoir à des besoins de formation**.

Proposer des formations adaptées à chaque individu

Lorsque les personnes en situation d'illettrisme sont identifiées, il faut leur proposer des compensations pour y remédier. Nous revenons donc à notre plaidoyer initial de **reconnaître l'illettrisme comme un handicap social nécessitant la mise en place d'aides adaptées**.

Il est essentiel de **soutenir les formations pour adultes afin de fournir des programmes accessibles, adaptés aux horaires de travail**. Elles doivent donc être mises en place **en lien avec les entreprises**. D'ailleurs, ces dernières y trouveront un intérêt puisqu'en accédant à la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, les employés seront plus efficaces et se mettront moins en danger.

Les formations pour adultes en situation d'illettrisme doivent permettre de **reconnaître et valoriser les compétences déjà acquises par les personnes concernées**. En effet, ces personnes possèdent des **savoir-faire et des connaissances pratiques**, acquises dans des contextes professionnels ou personnels, qui peuvent être utilisés comme fondements pour développer de nouvelles compétences. De plus, la valorisation de ces compétences permet de **renforcer l'estime de soi des participants et d'instaurer une relation de confiance**. Cette méthode d'apprentissage inclusive permet **d'éviter la stigmatisation** et de renforcer la motivation des participants.

Également, les formations pourraient s'ap-

puyer sur les **outils numériques** dans le cas où l'accompagnement humain n'est pas possible (notamment à cause des exclusions géographiques) et **lorsque la personne illettrée est suffisamment à l'aise avec l'outil numérique**. Les applications de lecture sont des outils innovants qui permettent un apprentissage auto-dirigé et interactif. Il semble alors essentiel d'accompagner les initiatives qui visent à développer ces outils.

Pour permettre l'existence de ces formations, il est nécessaire de renforcer le **soutien financier de l'État, des collectivités locales et des entreprises**. Les initiatives pour réduire l'illettrisme nécessitent des moyens humains pour proposer une méthode adaptée, du matériel pédagogique et un accès aux technologies. Actuellement, les ressources budgétaires allouées sont souvent insuffisantes et doivent être augmentées pour répondre aux besoins de toutes les populations concernées. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI) joue un rôle clé dans la coordination et le suivi de ces initiatives. Il semble alors nécessaire de renforcer ses moyens autour de l'accès à des formations adaptées.

En finir avec le tabou autour de l'illettrisme

Enfin, nous l'avons vu, l'illettrisme est souvent associé à de faux préjugés qui alimentent le tabou et la honte autour de ce problème. Beaucoup de personnes concernées craignent d'être perçues comme moins compétentes, peu instruites, voire incapables de participer pleinement à la société. Cette peur du jugement social les pousse souvent à cacher leurs difficultés, à éviter des situations où elles doivent lire ou écrire en public, et à se fermer à des opportunités de formation qui pourraient les aider. **Le silence qui entoure l'illettrisme empêche les individus de demander le soutien dont ils ont besoin**. C'est d'ailleurs ce que nous expliquait Sylvain qui a rencontré d'autres

personnes illettrées au cours de sa vie mais ils n'en ont jamais parlé. Il a su le remarquer par des petits détails moins bien « dissimulés » par les personnes mais il avoue qu'une personne non concernée par l'illettrisme ne pourrait pas s'en rendre compte.

Pour remédier à cette situation, il est essentiel de développer des **campagnes de sensibilisation visant à changer la perception de l'illettrisme dans la société**. Elles peuvent jouer un rôle central en faisant passer un message clair : l'illettrisme n'est pas une faiblesse ou un échec personnel, mais un défi que beaucoup rencontrent pour des raisons diverses, et auquel il est possible de remédier avec un soutien approprié.

En somme, nous recommandons une réflexion sur la notion de handicap telle qu'elle est entendue en droit français et prônons son élargissement aux situations de handicap social. Cela ayant pour objectif d'ouvrir des droits et des aides compensatoires aux personnes reconnues comme telles et notamment dans notre cas aux personnes en situation d'illettrisme, qui, rappelons-le, sont 2,5 millions en France¹⁵. Pour lutter contre cette situation qui handicape une partie de nos concitoyens, il est nécessaire d'investir tant dans la prévention en garantissant que chaque élève, peu importe ses conditions de vie et ses éventuels troubles, quitte la scolarité en ayant pleinement appris à lire, écrire et compter. S'ajoutant à cela, un volet de lutte doit également être mis en place pour les personnes ayant déjà terminé leur scolarité. Pour que cela soit effectif, il faut que les moyens d'identification des situations d'illettrisme soient renforcés et généralisés à toutes les sphères de la société : école, armée, entreprises... et cela passera nécessairement par une sensibilisation du grand public. Cette dernière aura également pour effet de mettre fin ou, a minima, de diminuer le tabou autour de ce phénomène.

NOTES DE FIN

1. Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), Baromètre du numérique, 2021.
2. ANLCl, *Dossier de presse : Lutte contre l'illettrisme dans l'Aisne*, 2020.
3. ANLCl, *Dossier de presse : Lutte contre l'illettrisme dans l'Aisne*, 2020.
4. ANLCl, *Atlas de l'illettrisme en France #2*, 2022.
5. DE FINANCE Philippe, représentant du Secours Catholique - Caritas France à la CNCDH entretien du 9 septembre 2024.
6. ANLCl, *Dossier de presse : Lutte contre l'illettrisme dans l'Aisne*, 2020.
7. Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRlA), *Des causes de l'illettrisme*, en ligne.
8. VIGNERON Annie, « Les difficultés scolaires et leurs résonances sur l'enfant et sa famille », *Dialogue*, 2010.
9. DELAHAIE Marc, TICHET Jean, CALVET Cécile et BILLARD Catherine, ANAE n°57, 2000.
10. ANLCl, FNO, *llettrisme - Troubles spécifiques du langage écrit, Comprendre et agir*, 2024.
11. ANLCl, *Atlas de l'illettrisme en France #2*, 2022.
12. BEAUDOU Frédérique, entretien du 8 octobre 2024.
13. ANLCl, FNO, *llettrisme - Troubles spécifiques du langage écrit, Comprendre et agir*, 2024.
14. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Note d'information n°24.32 *Journée défense et citoyenneté 2023 : un jeune Français sur vingt en situation d'illettrisme*, août 2024.
15. Source : ANLCl, *Atlas de l'illettrisme en France #2*, 2022.

